

La réforme (Article 107)

« Vers de meilleurs soins en santé mentale par la réalisation de réseaux et circuits de soins »

Réforme 107, mais de quoi parlons-nous ?

Il s'agit de l'article 107 de la loi relative aux hôpitaux et à d'autres établissements de soins. Il permet de réallouer une partie des moyens financiers, humains,... existants dans les hôpitaux pour les réorienter vers une nouvelle forme de prise en charge. On parle donc du financement (fédéral) de la réforme en application depuis 2010 partout en Belgique.

Le patient (de 18 ans jusqu'à 65 ans avec un élargissement possible dès 16 ans) est pris en charge dans son milieu de vie, au sein de son tissu social d'origine. On assure une continuité des soins par un travail en réseau concerté de tous les acteurs concernés, y compris l'utilisateur, son entourage et sa famille.

Il existe 22 réseaux un peu partout en Belgique. Chaque réseau doit développer 5 fonctions essentielles pour réaliser la prise en charge du patient.

La réforme a élargi son public à celui des usagers avec une problématique d'assuétudes et des usagers sous statut de défense sociale. Pour ces derniers, des projets spécifiques pour internés ont vu le jour dans les réseaux 107. Ils proposent une offre de soins ou un accompagnement adapté à ce public et s'intègrent dans l'organisation de leur réseau au même titre que les autres partenaires.

Les 5 fonctions

Fonction 1

Prévention, promotion des soins en santé mentale, détection précoce, dépistage, pose d'un diagnostic

Il s'agit des missions de base de l'aide et des soins. Autrement dit, un accueil accessible de la demande, l'organisation d'une réponse de proximité, qui permettra de donner une réponse adaptée aux difficultés psychiques ou psychologiques de la population du territoire concerné en assurant, si nécessaire, la continuité thérapeutique sur le long terme.

Cette fonction 1 regroupe les centres de santé mentale, les maisons médicales, les médecins généralistes, les CPAS, les services de soins à domicile, ...

Fonction 2

Équipes ambulatoires de traitement intensif, aussi bien pour les problèmes psychiques aigus que chroniques ; c'est-à-dire les équipes mobiles

Cela concerne les équipes d'accompagnement à domicile. D'une part, celles qui s'adressent aux personnes en situation aiguë ou subaiguë et, d'autre part, celles qui s'adressent aux personnes qui présentent des difficultés psychiatriques chroniques. Il s'agit d'explorer une nouvelle forme de soins en santé mentale plus rapidement accessible aux personnes et de leur offrir des soins adaptés là où

elles vivent. A noter que des équipes mobiles existaient déjà préalablement à la réforme dans certaines régions (ex : les SPAD –Soins Psychiatriques A Domicile).

Des équipes mobiles spécifiques, pour le public des personnes ayant un statut d'interné, ont été créées par cour d'appel (cour d'appel de Liège, c'est-à-dire les provinces de Liège, Luxembourg et Namur ; cour d'appel de Mons, c'est-à-dire la province du Hainaut ; et la cour d'appel de Bruxelles et du Brabant Wallon). Elles ont pour mission d'assurer la transition et la continuité de soins pour ces personnes entre leurs différents milieux de vie qu'ils soient fermés (institut de défense sociale, annexe psychiatrique, ou section fermée d'un hôpital psychiatrique) ou ouverts (habitation protégée, appartement supervisé, dans la famille, ...).

Cette fonction 2 regroupe les équipes mobiles répondant aux situations aiguës ou chroniques ainsi que celles dédiées au public des personnes ayant le statut d'interné.

Fonction 3

Equipes de réhabilitation travaillant à la réinsertion et à l'inclusion sociale

Il s'agit d'offrir des programmes particuliers à des personnes qui présentent des problématiques psychiatriques à un stade spécifique de leur maladie. C'est un processus dynamique qui aide les personnes vers une meilleure réinsertion sociale, et professionnelle dans la société dans la mesure du possible.

La réforme a notamment permis la construction de Centres de Réadaptation Fonctionnelle.

Cette fonction 3 regroupe les centres de réadaptation fonctionnelle, les entreprises de formation par le travail, les clubs thérapeutiques, les centres de jour, ...

Fonction 4

Unités intensives de traitement résidentiel, aussi bien pour les problèmes psychiques aigus que chroniques, c'est-à-dire les soins hospitaliers

Il s'agit de l'intensification des soins résidentiels spécialisés pour les personnes qui sont dans une phase tellement sérieuse que l'aide dans l'environnement de vie ou au domicile n'est temporairement pas indiquée. Ces petites unités sont caractérisées par des séjours de courte durée, d'une grande intensité pour un encadrement spécialisé. Une communication permanente avec les autres fonctions assure le maintien du lien avec le réseau social des personnes tout en optimisant leur possibilité de retour au domicile et les chances d'insertion.

Cette fonction 4 regroupe les hôpitaux psychiatriques et les hôpitaux généraux

Fonction 5

Formules résidentielles spécifiques permettant une offre de soins adéquate

Il s'agit du développement d'habitats spécifiques pour des personnes qui souffrent de problématiques psychiatriques chroniques stabilisées et qui présentent des possibilités d'intégration sociale réduites. Ces habitats ont pour but d'apporter un soutien à l'organisation de la vie quotidienne. Il s'agit de faciliter l'insertion sociale par des programmes individualisés, qui prennent en compte les besoins d'autonomie exprimés par les personnes. Intégrés dans le tissu social, ils sont organisés sous forme d'hébergements protégés, d'appartements supervisés ou toute autre forme de logements adaptés.

Cette fonction 5 regroupe tous les acteurs actifs dans le domaine du logement : logements sociaux, maisons d'accueil, services d'aide aux sans-abri, initiatives d'habitats protégés, les maisons de soins psychiatriques...

Professionnels et réunions indispensables au fonctionnement du réseau

Le réseau et son fonctionnement

L'objectif d'un réseau est de créer des espaces de rencontre dans lesquels des professionnels, des usagers et des proches ont la possibilité de s'interroger sur l'offre de soins et sur l'accompagnement des usagers en santé mentale. Ceci implique une multiplicité d'intervenants et d'institutions qui n'ont pas forcément l'habitude de travailler ensemble et qui se situent aussi parfois en dehors du secteur de soins. En effet, on peut retrouver des associations et des institutions aussi différentes que le Forem, les services d'aide aux sans-abri, les CPAS, les hôpitaux généraux et psychiatriques, les services de santé mentale,... Toutes ont pour objectif de travailler ensemble dans l'intérêt du patient.

Le coordinateur du réseau

Il travaille sur un territoire donné, est désigné par l'ensemble des promoteurs, et facilite la création du réseau. Il agit donc au niveau du réseau afin de coordonner le travail des différentes structures amenées à collaborer.

Les garants de services

Ce sont les personnes qui sont désignées au sein de leur institution pour participer à la construction organisationnelle du réseau et la représenter auprès des autres services dans ce réseau, par l'intermédiaire des réunions de fonction.

Les garants de fonction

Ils sont élus par les membres du comité de fonction. A ce titre, ils sont garants que la fonction à laquelle ils participent soit bien représentée au comité de réseau.

Le comité de fonction

Il s'agit d'un espace de concertation entre tous les acteurs d'une même fonction. Il est composé notamment des garants de service, d'un représentant des usagers, d'un représentant de proches et du coordinateur du Réseau. Il peut inviter des experts en fonction des sujets. Chaque comité de fonction désigne deux représentants (garants de fonction) au comité de réseau.

Le comité de réseau

Il s'agit d'un espace transversal de concertation entre les partenaires du réseau mais aussi du lieu où se prennent les décisions. Il est composé des garants de fonction, des représentants des associations d'usagers et de proches, du coordinateur du Réseau, des promoteurs du projet et d'invités.

Le conseil des proches et le conseil des usagers dans les réseaux (ou encore le Groupe de Travail Usagers/proches)

Il s'agit, dans les deux cas, d'un organe au sein du réseau pour assurer un dialogue régulier et constructif sur la mise en place et la conduite du réseau, et en particulier sur l'organisation de l'aide et des soins au regard des besoins (des proches aussi bien que des usagers) qu'il aura identifiés. Le coordinateur du réseau et un représentant de proches et/ou d'usagers, qui siègent au comité de réseau, sont membres d'office du Conseil. Ils peuvent également en assurer l'animation et la gestion. Autour d'eux, le Conseil rassemble des proches et/ou des usagers directement concernés par l'aide et les soins en santé mentale sur le territoire du réseau. Le Conseil s'efforce de recueillir des témoignages assez nombreux et variés pour que ses avis soient représentatifs.

Concrètement

Sur les 22 projets en Belgique, Similes participe à 8 projets wallons et à 2 projets bruxellois dont voici les promoteurs :

- Projet réseau santé mentale du Hainaut occidental (Tournai) : le Centre Hospitalier Régional les Marronniers - <http://reseauho.be/>
- Projet région du Hainaut (Mons et Leuze-en-Hainaut) : l'hôpital psychiatrique Saint-Jean de Dieu, l'hôpital psychiatrique Saint Charles et le Centre hospitalier psychiatrique le Chêne aux Haies - <http://www.rh107.be/>
- Projet Mosaïque (région du centre) : le Centre hospitalier Jolimont-Lobbes et Centre psychiatrique Saint-Bernard
- Projet Réseau Santé Namur : l'hôpital neuropsychiatrique Saint-Martin et l'hôpital psychiatrique du Beau Vallon - <http://www.reseausantenamur.be/>
- Projet Fusion Liège : la clinique Notre Dame des Anges, ISO SL, le CHR de la Citadelle et la clinique Saint-Vincent-Rocourt - <http://www.psy107liege.be/>
- Projet RéSME (Réseau de Santé Mentale de l'Est) Verviers : la clinique psychiatrique des Frères Alexiens et le Centre Hospitalier L'Accueil de Lierneux (ISO SL)
- Projet ProxyRélux (Luxembourg) : Vivalia
- Projet Bruxelles Est : le CHJ Titeca et la CU Saint-Luc - <http://www.p107bxl-est.be/>
- Projet Bruxelles HERMESplus : la clinique Sanatia - <http://hermesplus.be/fr/>
- Projet du Brabant wallon : Centre Hospitalier Le Domaine et la Clinique St-Pierre

Les missions de Similes dans cette réforme

4 associations de proches et d'usagers sont mandatées par le SPF Santé publique pour participer à la réforme. Il s'agit de Similes Wallonie (en concertation avec Similes Bruxelles), Similes Vlaanderen, Psytoyens et UilenSpiegel. Ces 4 associations sont aidées par 2 partenaires scientifiques : LUCAS (KU Leuven) et l'AIGS. Le mandat est le même pour tous. Nous l'aborderons ici sous l'angle de Similes Wallonie :

De façon générale, il s'agit de :

- Donner notre avis sur le déroulement et l'évolution de la réforme.
- Elaborer des recommandations dans ce sens. Les recommandations sont déjà disponibles et téléchargeables sur le site de Similes (www.similes.org – carnet de recommandations).
- Nous inscrire dans le programme global de formation des professionnels, à propos du partenariat avec les familles et les usagers.
- Rédiger une annexe au guide « Vers des meilleurs soins en santé mentale par la réalisation des circuits et de réseaux de soins ». Cette dernière a déjà été réalisée en 2013. En effet, Similes Wallonie a travaillé avec Similes Vlaanderen pour élaborer le « guide des bonnes pratiques pour travailler avec les familles comme partenaires de soins ». Une méthodologie spécifique a été mise en place afin de pouvoir tenir compte du point de vue des usagers, des proches et des professionnels de la santé mentale (www.similes.org – guide pratique à l'usage des soignants).

Et en particulier voici les missions en lien avec le plan interne :

- De manière globale, participer au mouvement de réorganisation de l'offre de soins aux internés en se basant sur l'expertise des usagers et des représentants des familles acquise dans le cadre de la Réforme des soins en santé mentale.
- Formuler des recommandations concernant le public interné.
- Introduire la notion de représentation des conseils d'usagers et de proches dans ce secteur ; dans un premier temps par une sensibilisation au niveau global. L'idée de soutenir le développement de tels conseils d'usagers et de proches, pourrait constituer une prochaine étape.
- Dans ce cadre, sensibiliser les acteurs à la position des personnes sous statut « interné » et de leurs proches, en tant qu' « acteurs » de leur trajectoire.
- Développer des espaces de consultation réguliers entre le groupe de travail usagers/familles/experts et les coordinateurs TSI/CSEI afin de donner leurs avis sur l'évolution du processus.

Par rapport aux projets

Nous n'avons pas la mission de les évaluer, mais on y participe par le biais des sections locales pour se rendre compte concrètement de ce qui se passe sur le terrain. D'ailleurs, les projets nous sollicitent dans ce sens. Ils ont la recommandation d'intégrer les associations de proches et d'usagers. Les modalités de participation sont discutées avec chaque projet.

Des personnes des sections de Similes ont rejoint tous les projets. Elles sont considérées comme des représentants de proches. Elles élaborent des modalités de participation et accèdent à certaines réunions comprenant différents professionnels des projets. Une fois par mois, tous les représentants de proches se rencontrent également pour une Intervention.

Et pour les enfants ?

Une réforme pour la pédopsychiatrie est mise en place depuis 2015. Elle concerne les enfants et les adolescents. Il s'agit à nouveau d'un subventionnement fédéral. Les projets se développent donc partout en Belgique. A l'heure actuelle, Similes n'a pas de mandat et donc pas de subsidiation dans ce cadre (www.psy0-18.be)

Personnes de contact, coordonnées

Caroll Blairon

Mandatée par Similes pour accompagner les personnes dans les projets et pour organiser les interventions

Claire Van Craesbeeck & Pauline Lelotte

Pour le projet relatif au public des internés

✉ **SIMILES WALLONIE** (Coordination des sections wallonnes)
Rue Lairesse, 15 à 4020 Liège

☎ Tel. : 04/344.45.45

✉ caroll.blairon@similes.org - claire.vancraesbeeck@similes.org - pauline.lelotte@similes.org